

FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

SERVICE SCOLARITE

TRANSFERT DE DOSSIER

TRANSFERT ARRIVÉE

(Étudiants d'une autre Université désirant s'inscrire à la Faculté des Sciences du Mans)

Demande d'autorisation d'inscription avant transfert

⇒ **Complétez** la fiche, la faire signer par **votre Université d'origine** et la retourner à la scolarité avec toutes les pièces demandées.

Transfert

⇒ Dès **réception** d'un avis favorable de la Faculté des Sciences du Mans, vous devrez faire la **demande de transfert de votre dossier** auprès de votre Université d'origine.

Vous devez régulièrement vous informer auprès de votre Université d'origine et de l'Université du Maine des différentes étapes de la procédure de transfert.

Ne pas demander le transfert de votre dossier universitaire tant que l'autorisation d'inscription ne vous a pas été notifiée.

FACULTE DES SCIENCES
Service Scolarité
72085 LE MANS Cedex 9
☎ : 02.43.83.32.06 ou 32.07

Horaires d'ouvertures :
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h00 et de 13h30-16h30
le vendredi : 8h30 – 12h00